

Liste des équipements et des tarifs Valable dès le 1^{er} janvier 2027





Table des matières

01. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils SENS	3
02. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur avec et sans compresseurs	7
03. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour luminaires avec et sans piles et source lumineuse	9
04. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA pour lampes de poche et.....	12
lampes frontales.....	12
05. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur	13
06. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de rechange pour outils motorisés et robots.....	15
07. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour jouets.....	16
08. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour modules photovoltaïques et leurs composants	18
09. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour pompes à chaleur	20
10. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR et TEA pour cigarettes électroniques.....	22
11. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour véhicules électriques et gros véhicules électriques.....	25
12. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils cosmétiques-médicaux professionnels B2B	26
13. Obligation de déclarer.....	27



01. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils SENS

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
100090	< 0,250 kg	CHF 0.19
100100	≥ 0,250 kg et < 5 kg	CHF 0.68
100110	≥ 5 et < 15 kg	CHF 3.11
100120	≥ 15 et < 25 kg	CHF 7.51
100200	≥ 25 et < 70 kg	CHF 10.00
100210	≥ 70 et ≤ 250 kg	CHF 18.52

Piles

Le tarif CAR d'une unité de vente inclut les piles. Le décompte des «piles en vrac» doit être réalisé directement avec Inobat.

Appareils de fitness

Une CAR de CHF 0.68 (100100) est généralement applicable pour les appareils de fitness ≥ 5 kg.

Coffres forts et armoires à fusils

Sont à déclarer jusqu'à un poids total de 25 kg. À partir de 25 kg, tous les coûts d'élimination sont à prendre en charge par le remettant.

WC douches et terminaux WC, lits, tables et fauteuils massants

Le moteur est à déclarer.

Véhicules électriques

Les véhicules électriques tels que vélos électriques, Segways E-Scooter et similaires, doivent être déclarés directement auprès d'Inobat. Attention: Faites la déclaration la catégorie 8810x chez Inobat directement. INOBAT coordonne le versement de la CAR et de la TEA directement avec SENS

Lampes à piles

Les lampes à piles doivent être déclarées dans la catégorie 70050x

Luminaires avec fonction supplémentaire

Les luminaires dotés d'une fonction supplémentaire, comme un détecteur de mouvement ou un détecteur d'incendie, sont facturés au poids sous la catégorie 100xxx. Si ce luminaire est accompagné d'une ampoule remplaçable, celle-ci ne doit pas être déclarée.

Exclusion:

Les générateurs à essence ou diesel sont exclus de la CAR.

Les câbles et adaptateurs détachés sont exclus de la CAR.

Les chaussures et les vêtements avec lumière et piles ne doivent pas être déclarés à SENS.



Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise poids net, incluant les accessoires; au maximum deux accessoires peuvent être déclarées.
- Les accessoires spéciaux comme les étuis et les malles ne doivent pas être signalés.
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques ou des batteries pour les appareils ménagers et autres groupes d'appareils des catégories suivants :

Alarmes, appareils de sécurité et de surveillance

p. ex. alarmes, sirènes, klaxons, détecteurs de mouvements de toutes sortes, détecteurs d'incendie, générateurs de nombres aléatoires, interrupteurs crépusculaires, carillons, lecteurs d'empreinte digitale, gâches, dispositifs de surveillance, serrures électroniques, variateurs de lumière, simulateur

Appareils ménagers et de cuisine

p. ex. fers à repasser, machines à coudre, tranchoirs, presses, robots mixeurs, hachoirs, pétrisseurs, friteuses, fours et appareils de cuisson, tous types de robots ménagers, balances de cuisine, extracteurs de miel, boîte à lunch avec batterie, préparateur d'eau potable froide et chaude, machines de mise sous vide

Articles pour animaux domestiques



p. ex. appareils de soin, mangeoires, tondeuses, jouets, accessoires d'aquarium et de terrarium, trappes d'accès pour petits animaux, effaroucheurs et produits répulsifs contre les insectes, garde-bétail, dispositifs de clôture électrique

Technique du bâtiment

p. ex. appareils de chauffage, ventilateurs de chauffage direct, accumulateurs, radiateurs, ventilateurs d'air chaud et froid, foyers électriques, convecteurs, générateurs, compresseurs d'air, chauffe-eau électriques jusqu'à 25 kg, thermostats d'ambiance et de chauffage numériques, dispositifs de ventilation, de filtration et de climatisation, coffrets de fusibles complets, bornes de recharge pour voitures électriques, stations de recharge fixes et mobiles, Wall-Box pour voitures électriques, automates de paiement pour appareils ménagers, détecteurs de mouvements, commandes de volets roulants

Appareils de levage, de traction, de pompage, de pesage et de transport de charges

p. ex. treuils, engins de levage, niveaux laser, pompes à eau, chariots

Appareils pour l'entretien de la maison et du jardin

p. ex. appareils de détartrage, broyeur, tondeuses, pompes, sécateurs, scarificateurs, taille-haies, souffleurs de feuilles, machines de nettoyage, systèmes de filtration, fraises à neige, appareils de commande, moteurs et filtres pour systèmes d'irrigation et piscines, fontaines avec pompes, systèmes de filtration pour étangs et aquariums
Certains appareils à accumulateurs peuvent également appartenir à la catégorie «Outils motorisés»

Appareils de traitement ou de transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé et de mesure

p. ex. blocs d'alimentation et chargeurs ménagers, convertisseurs de tension, ballasts (pour la production, le traitement ou la transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé), transformateurs, appareils de mesure (énergie, eau, température, consommation), chambres sous vide, batteries externes avec fonction supplémentaire (lumière, etc.), **Panneaux photovoltaïques (portables) comme accessoires pour appareils électriques**

Appareils de production et de traitement de matériaux

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, imprimantes 3D pour fabriquer des outils

Nettoyeurs et appareils de vidange

p. ex. systèmes d'aspiration, nettoyeurs à vapeur, purificateurs d'air, installations de filtration, stérilisateurs, nettoyeurs haute pression, appareils de détartrage

Grils

p. ex., grils de table, raclettes, fours à pizza, grils électriques barbecues avec allumeur électrique

Machines à café

p. ex. cafetières espresso, machines à filtre, machines automatiques

Petits appareils divers

p. ex. stations météo électriques, thermomètres, horloges murales et de table, réveils sans fonctions



supplémentaires, capteurs d'humidité du sol; diffuseurs de parfum, rasoirs à peluches, télécommandes pour luminaires et volets roulants, nettoyeurs à ultrasons

Équipements pour cuisines

p. ex. fours, hottes d'aspiration, produits pour le recyclage et l'évacuation de l'air, cuisinières, cuiseurs vapeur, grils, fours à micro-ondes

Appareils médicaux, appareils d'analyse de composition corporelle

p. ex. tensiomètres, balances, thermomètres, appareils pour le traitement de la douleur, appareils de mesure du cycle, Testeur d'alcool, glucomètres, **guérisseur contre les piqûres d'insectes**

Vous trouverez les appareils médicaux professionnels (non contaminés) à la page 26

Appareils pour les soins corporels, des cheveux et d'hygiène

p. ex. sèche-cheveux, fers à boucler, appareils de bronzage, rasoirs, saunas, lampes de durcissement pour les ongles, produits de manucure et de pédicure, appareils à massage, tondeuses, épilateurs électriques et à cire, distributeur de désinfectant avec capteur, sèche-mains, pèse-personnes, distributeur de savon avec capteur, brosses à dents électriques

Appareils de sport, de loisirs et de bien et appareils de fitness

p. ex. cardiofréquencemètres, montres-bracelets, montres pour enfants, traceurs GPS, **capteur de moyeu (accessoire pour traceur GPS de vélo)**, distancemètres, appareils de fitness, appareils de détection de victimes d'avalanche, chauffe-chaussures, sièges enfant avec musique, drones et kits de drones, FunJets, bains à remous et WC douches (uniquement moteurs et commandes), cabines infrarouges, couvertures chauffantes, alarmes pour motos et vélos, **bottes de compression**, moteurs de fauteuils de massage et de lits ainsi que leurs commandes, accessoires de golf, lunette de tir avec batterie

Coffres-forts, armoires à fusils

Une CAR de CHF 0.68 (100100) est généralement applicable pour les **appareils de fitness**.

Aspirateurs, appareils pour l'entretien des sols

p. ex. aspirateurs multifonctions, balayettes, aspirateurs à sec et à liquide, machines de nettoyage avec et sans accumulateur

Appareils de lavage et de séchage, préparation de la vapeur

p. ex. lave-linge, sèche-linge,essoreuses, lave-linges automatiques, lave-vaisselle

Accessoires érotiques

p. ex. vibromasseurs, vibrateurs

La liste des produits n'est pas exhaustive

02. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur avec et sans compresseurs

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
100300	< 25 kg	CHF 9.26
100310	≥ 25 et < 100 kg	CHF 26.00
100320	≥ 100 et < 250 kg	CHF 46.30
100330	≥ 250 kg	CHF 55.56

Règlement relatif aux vitrines réfrigérées et aux îlots frigorifiques

- **Les vitrines réfrigérées** sont exclues de la solution de financement de la CAR dans tous les cas et sont soumises à une redevance lors de leur remise.
- Toutes les **îlots frigorifiques** ne peuvent pas être facturées via le CAR. Les critères suivants sont pris en compte: Sont exclues les très grandes **îlots frigorifiques** dont les dimensions totales (longueur + largeur + hauteur) sont de $\geq 4,20$ m.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.



Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise poids net, incluant les accessoires; au maximum deux accessoires peuvent être déclarées.
- Les accessoires spéciaux comme les étuis et les mallettes ne doivent pas être signalés.
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques ou des batteries pour les appareils ménagers et autres groupes d'appareils des produits suivants :

Distributeurs de flocons de glace, machines à glaçons, sorbetières (machines à crèmes glacées)

Congélateurs, congélateurs armoires, congélateurs coffres

Distributeurs de boissons réfrigérées

Appareils frigorifiques industriels de construction massive

p. ex. réfrigérateurs industriels, à usage commercial, modèles sur pied, îlots frigorifiques, gondoles réfrigérées,

Climatiseurs

p. ex. climatiseurs intérieurs, extérieurs, pour caravanes, climatiseurs multisplit à compresseur,

Glacières à compresseur, réfrigérateurs à gaz

Réfrigérateurs, armoires frigorifiques, Food-Center

Appareils pour le traitement de l'air intérieur à compresseur

p. ex. humidificateurs, sèche-linge à air ambiant

Sèche-linge avec pompe à chaleur, appareils avec compresseur

Armoires à vin, caves à vin

Autres appareils de réfrigération ou de congélation à compresseur (bain de glace)

Fer à vapeur et armoire de nettoyage

La liste des produits n'est pas exhaustive.



03. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour luminaires avec et sans piles et source lumineuse

CAR sur les luminaires avec raccordement électrique

Catégorie tarifaire pour les luminaires	Par unité	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
700180		CHF 0.18

La distinction entre les sources lumineuses séparables et inséparables (ou intégrées) est importante pour la CAR.

- Dans le cas de sources lumineuses séparables, le **luminaire** et la **source lumineuse** sont pris en compte séparément et une CAR distincte leur est appliquée.
- **Luminaire CHF 0.18 hors TVA et source lumineuse CHF 0.16 hors TVA.**
- Pour les sources lumineuses inséparables, une CAR simple est appliquée au luminaire. Cette CAR s'élève à CHF 0.18 hors TVA.

Luminaires:

Par ex. luminaires à suspension, suspensions, plafonniers, plafonniers encastrés, downlights, appliques, lampes sur pied, lampes de bureau, lampes de meuble, projecteurs pour l'industrie et les commerces
Lampes d'extérieur, éclairages pour affiches lumineuses et enseignes publicitaires, illuminations de Noël
Rubans lumineux avec prise, rideaux lumineux, figurines lumineuses, lampes de chevet
Guirlandes lumineuses avec prise

La liste des produits n'est pas exhaustive.

- Luminaires avec fonctions supplémentaires telles que détecteurs de mouvement, ventilateurs et interrupteurs entrent dans la catégorie d'appareils SENS 100xxx.
- Les parties séparables, comme les rails de fixation, les barres collectrices, les dispositifs de suspension, les miroirs réflecteurs ou les candélabres, ne font pas partie des luminaires.



Définition de luminaire avec ou sans pile

Les luminaires sont les appareils non séparables, servant directement à recevoir la source lumineuse ou dans lesquels est intégrée une source lumineuse non remplaçable, et constituant, avec l'appareil d'alimentation éventuel, une unité fonctionnelle.

TEA et CAR sur les luminaires avec piles

Catégorie tarifaire CAR Luminaires avec piles	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise avec piles)	Contribution anticipée de recyclage (TEA & CAR) hors TVA
700500	< 0.250 kg	CHF 0.25
700501	≥ 0.250 kg et < 2 kg	CHF 0.70
700502	≥ 2 kg et < 5 kg	CHF 0.75
700503	≥ 5 kg	CHF 2.63

Luminaires et sources lumineuses à piles ou à batterie

p. ex. éclairage de secours, lampes de jardin, bande lumineuse, veilleuse, luminaires à batterie, lampes de chevet, bougies pour sapin de Noël, éclairage de vélo, lanternes, spots LED avec changement de couleur et télécommande, éclairage d'armoire à batterie, bandeaux LED, lampes à placer sous les meubles, luminaires à interrupteur, rampe lumineuse, lampes de tente, miroirs avec lampe, lampes solaires avec batterie, etc.

Lampes d'extérieur, éclairages pour affiches lumineuses et enseignes publicitaires

Rubans lumineux avec prise, rideaux lumineux, figurines lumineuses, guirlandes lumineuses

CAR sur les sources lumineuses

Catégorie tarifaire pour les sources lumineuses	Par pièce	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
700200		CHF 0.16

Source lumineuse

Par ex. lampes à LED (diodes électroluminescentes), lampes à décharge, lampes aux halogénures métalliques, lampes à induction, lampes fluorescentes compactes (lampes à économie d'énergie), lampes fluorescentes (tubes fluorescents), lampes à vapeur de sodium, lampes à vapeur de mercure

Définition de source lumineuse

Les sources lumineuses servent à produire de la lumière, sont interchangeables et créent toujours une source de lumière.



CAR lors de la transformation de luminaires

- Lorsqu'un luminaire est converti à la technologie LED, la nouvelle source lumineuse n'est soumise à la CAR que si elle peut être remplacée de manière autonome (consommateur).
 - La CAR s'élève à CHF 0.16 par source lumineuse
 - La mise au rebut de l'ancienne source lumineuse est financée
- Si la transformation doit être effectuée par un spécialiste, la nouvelle source lumineuse n'est pas soumise à la CAR.
 - La mise au rebut de l'ancienne source lumineuse est financée
 - La mise au rebut du luminaire avec/sans la source lumineuse LED est financée

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.



04. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA pour lampes de poche et lampes frontales

TEA sur les lampes de poche et lampes frontales

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les lampes de poche*	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA
320090	< 0,250 kg	CHF 0.20
320100	≥ 0,250 kg	CHF 0.40

* Le poids de la lampe de poche sans pile détermine la catégorie de poids et ainsi le montant de la TEA.

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.
- Les partenaires contractuels déclarant les lampes de poche directement auprès d'Inobat sont exemptés de l'obligation de déclaration auprès de SENS.
- Les lampes de poche continuent d'être exemptées de la CAR.



05. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur

TEA et CAR sur outils motorisés et robots avec accumulateur

Sans accumulateur, ces équipements sont classés dans la première catégorie des équipements SENS

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids pour outils motorisés avec accumulateur	Taxe d'élimination anticipée (TEA) et Contribution anticipée de recyclage (CAR), hors TVA
310090	< 0,250 kg	CHF 0.49
310095	≥ 0,250 kg < 2 kg	CHF 1.58
310100	≥ 2 kg < 5 kg	CHF 2.28
310110	≥ 5 kg < 15 kg	CHF 6.31
310120	≥ 15 kg	CHF.12.33

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise poids net, incluant les accessoires; au maximum deux accessoires peuvent être déclarées.
- Les accessoires spéciaux comme les étuis et les mallettes ne doivent pas être signalés.



- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques des groupes (piles au lithium) d'équipements suivants:

Outils pour le traitement de matériaux et appareils de mesure avec accumulateur

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, appareils de mesure portatifs, tondeuses à gazon

Robots

p. ex. robots aspirateurs et des robots tondeuses ainsi que d'autres robots auxiliaires

La liste des produits n'est pas exhaustive.



o6. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de rechange pour outils motorisés et robots

TEA sur les accumulateurs en vrac (accumulateurs de rechange uniquement issus d'outils motorisés)

Restriction:

Les piles et accumulateurs en vrac ne doivent être déclarés via SENS que si le partenaire contractuel déclare chez nous des outils motorisés et/ou des robots. Si ce n'est pas le cas, les piles en vrac doivent être déclarées directement auprès d'INOBAT.

Catégorie tarifaire	Catégorie de poids pour les accumulateurs en vrac issus d'outils motorisés	Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA
390090	< 0,250 kg	CHF 0.25
390100	≥ 0,250 kg < 0,750 kg	CHF 0.80
390110	≥ 0,750 kg < 5 kg	CHF 1.60
390120	≥ 5 kg ≤ 15 kg	CHF 9.60

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.

07. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour jouets

Liste des équipements CAR:

- Seuls les appareils mentionnés présentant des composants électriques et/ou électroniques sont soumis à la CAR.
- **Drones en kit**

Catégories tarifaires selon prix de revient (définition du prix de revient: voir ci-dessous)

Catégorie tarifaire CAR	Prix de revient	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
400110	Franchise jusqu'à CHF 19.99	exempté
400120	De CHF 20.00 à CHF 59.99	CHF 0.46
400130	Dès CHF 60.00	CHF 0.46
400150	Orgues et véhicules avec un prix de revient supérieur à CHF 200.00	CHF 0.46
400160	Consoles vidéo sauf Playstation 0.50 et Xbox (uniquement le hardware; pas de CAR sur les cartes mémoire et les jeux vidéo)	CHF 0.46

Prix de revient

- Prix d'achat ajusté en fonction de la devise, des suppléments et des réductions, fret, taxes douanières et assurances en sus, livraison à l'entrepôt (correspondant au prix de revient conformément au calcul classique des coûts).

La liste des produits n'est pas exhaustive.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de l'association des jouets.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Team Clients
Tel. +41 (0)43 255 20 00
E-mail kunden@sens.ch

ou au Représentant de la [commission CAR](#).

o8. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour modules photovoltaïques et leurs composants

CAR sur les modules photovoltaïques et leurs composants

Catégorie tarifaire CAR	Modules photovoltaïques avec composants (onduleurs, éléments de commutation, commandes, etc.)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
600110	par kg	CHF 0.04

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

Accumulateurs solaires

Les accumulateurs solaires doivent être déclarés directement auprès d'Inobat.

Les capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire sont exclus du CAR.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de Swissolar et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année. De nouveaux appareils seront également ajoutés dans les catégories existantes au cours de l'année et signalés en rouge.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.

- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS

Team Clients

Tel. +41 (0)43 255 20 00

E-mail kunden@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR.

09. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour pompes à chaleur

Catégorie tarifaire CAR	selon la puissance de chauffage	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
150300	≤ 20 kW	CHF 38.00
150310	≤ 50 kW	CHF 85.00
150320	≤ 350 kW	CHF 105.00

Pour les types d'appareils suivants:

Pompes à chaleur offrant une puissance de chauffage ≤ 350 kW

Pompes à chaleur chauffe-eau offrant une puissance de chauffage < 20 kW

Puissance de chauffage pour appareils de type air/eau A-7/W35 (charge nominale)

Appareils de type air/eau B-o/W35 (charge nominale)

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- Les listes des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relèvent de la responsabilité de l'ICS et du GSP et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Veuillez envoyer directement vos demandes d'ajustement des tarifs CAR au secrétariat de la Fondation SENS ou à votre responsable de branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Obligation CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Team Clients
Tel. +41 (0)43 255 20 06
E-mail kunden@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR.



10. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR et TEA pour cigarettes électroniques


Catégorie tarifaire CAR	Catégorie d'équipements	Contribution anticipée de recyclage (CAR)	CAR et TEA hors TVA
110100d	Cigarettes électroniques jetables	CHF 0.10	CHF 0.10
110105d	Cigarettes électroniques réutilisables	CHF 0.10	CHF 0.10
110110d	Cigarettes électroniques à batterie avec accumulateur lithium-ion intégré	CHF 0.10	CHF 0.10
110115d	Cigarettes électroniques sans accumulateur	CHF 0.05	CHF 0.05

Piles

Le tarif CAR d'une unité de vente inclut les piles.

Le décompte des «piles et accumulateurs en vrac» doit être réalisé directement avec INOBAT.

Pour les types d'appareils suivants:

Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110100d	Pile
	<p>Cigarette électronique classique jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jetable <input type="checkbox"/> Réutilisable <input checked="" type="checkbox"/> Avec accumulateur <input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Intégrée <input type="checkbox"/> Échangeable</p>



Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110105d	Pile
	<p>Cigarette électronique réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Avec accumulateur</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Avec câble et accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Intégrée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Échangeable</p>

Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110110d	Pile
	<p>Cigarettes électroniques à batterie avec accumulateur lithium-ion intégré</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Avec accumulateur</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Avec câble et accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Intégrée</p> <p><input type="checkbox"/> Échangeable</p>

Appareil	Spécification catégorie tarifaire CAR 110115d	Pile
	<p>Cigarettes électroniques sans accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Avec accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble et accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p>	<p>Le décompte des «piles et accumulateurs en vrac» doit être réalisé directement avec INOBAT.</p>

La liste des produits n'est pas exhaustive.



Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- Les listes des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relèvent de la responsabilité de la branche et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Veuillez envoyer directement vos demandes d'ajustement des tarifs CAR au secrétariat de la Fondation SENS ou à votre responsable de branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Le CAR est vérifié chaque année sur la base du taux de collecte calculé et adapté le cas échéant. Le réexamen a lieu le 1er septembre pour l'année suivante respective. Pour déterminer le TAR, les quantités déclarées au cours du 2e semestre de l'année précédente et les quantités du 1er semestre de l'année en cours sont comparées aux quantités collectées durant la même période.

La liste des produits n'est pas exhaustive.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Team Clients
Tel. +41 (0)43 255 20 00
E-mail kunden@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR.



11. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour véhicules électriques et gros véhicules électriques

Vous trouverez cette liste sur www.sens.ch, dans la rubrique «Téléchargements pour partenaires CAR».

Il s'agit de

01. Véhicule électrique BEV	page 3
02. Véhicule électrique BEV avec prolongateur d'autonomie REX	page 4
03. Véhicules hybrides.....	page 5
04. Hybrides rechargeables PHEV.....	page 6
05. Véhicule à hydrogène FCEV.....	page 6
06. Batteries de démarrage lithium-ion.....	page 7

Gros véhicules (bus, camions, véhicules tracteurs, gros engins de chantier)

07. Véhicule électrique BEV	page 8
08. Véhicules hybrides.....	page 9
09. Hybrides rechargeables PHEV.....	page 10
10. Véhicule à hydrogène FCEV.....	page 10
11. Batteries de démarrage lithium-ion.....	page 11

12. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils cosmétiques-médicaux professionnels B2B

(non contaminés)

Catégorie tarifaire CAR	Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise)	Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA
150090d	< 0.250 kg	CHF 0.185
150100d	≥ 0.250 et < 5 kg	CHF 0.56
150110d	≥ 5 et < 15 kg	CHF 2.31
150120d	≥ 15 et < 25 kg	CHF 5.56
150200d	≥ 25 et < 70 kg	CHF 10.00
150210d	≥ 70 et < 250 kg	CHF 18.52

TEA et CAR sur les appareils médicaux électroniques B2B

Appareils de diagnostic de peau

Appareils d'analyse de peau

Laser pour épilation

Appareils de laboratoire

Ultrason

La liste des produits n'est pas exhaustive.

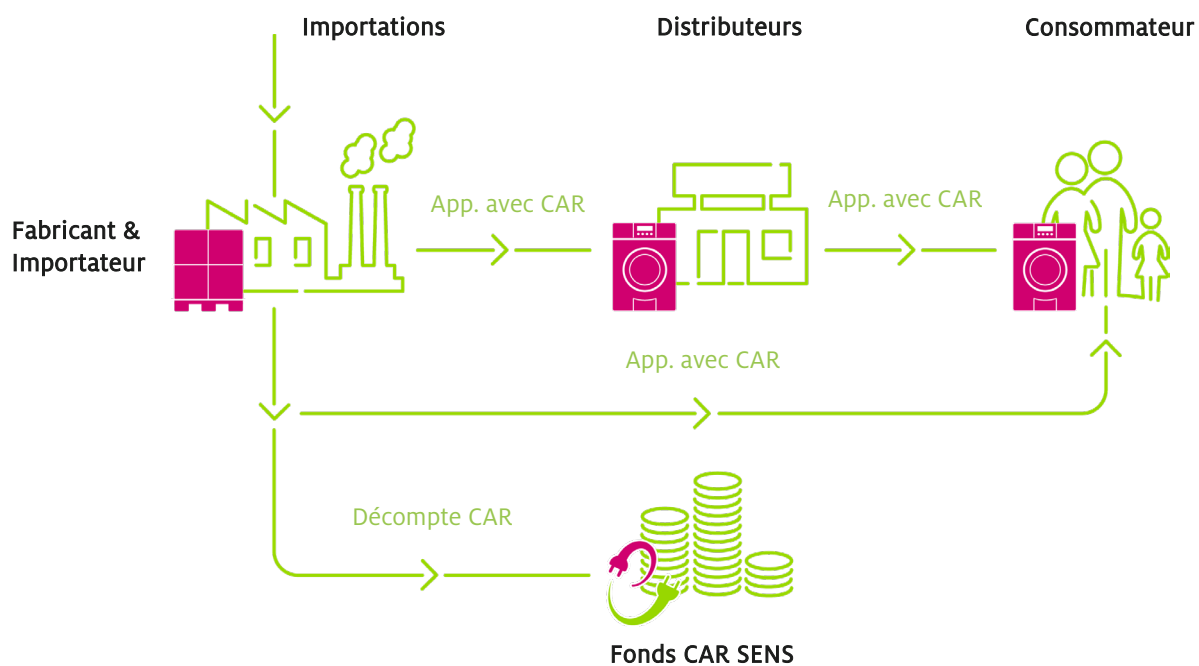
Notes explicatives

- Obligation CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.

Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été export

13. Obligation de déclarer

En principe, le fabricant/l'importateur, le premier à avoir mis le produit en circulation, établit un décompte de la CAR avec SENS. Les délégations de l'obligation de déclarer ne sont possibles que dans des cas exceptionnels (p. ex. pour les marques propres). L'accord préalable avec SENS est impératif et n'est valable qu'avec son consentement. Le formulaire de SENS réservé à cet effet doit être signé par les deux parties. Les éventuelles doubles déclarations font l'objet d'une révision extraordinaire.



La déclaration est toujours due le mois suivant.

Exemple

- Vous effectuez une déclaration selon un rythme mensuel
- Déclaration CAR pour la période du 01.01.2027 au 30.01.2027
- Vous saisissez la déclaration le mois suivant, en février, pour le « janvier »